## DEPARTEMENT DE L'EURE Arrondissement de BERNAY Canton de Brionne COMMUNE DE

BERTHOUVILLE

N°039/2021

Envoyé en préfecture le 09/12/2021

Reçu en préfecture le 09/12/2021

Affiché le

ID: 027-212700611-20211201-0392021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation 26/11/2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le premier décembre à vingt-et-une heures.

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire, et dans le strict respect des consignes sanitaires imposées par la crise de la Covid-

Date d'affichage

0 9 DEC. 2021

Etaient présents : LECLERC Marie-Françoise, LEGRIX Davy, CAPELLE Christiane, MORIN Olivier, WELKE Delphine, LASMARTRES Christophe, LAVEILLE Olivier,

CEDEYN Jean-Claude.

Nombre de Conseillers

En exercice 11

Absents excusés :

Présents 08 Votants

Absents non excusés : DESCHAMPS Patrick, LE HALPERT Patrick, AUMONT Alexis

Dont 0 pouvoir

Pouvoir:

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant vala plement délibérer.

Monsieur Olivier LAVEILLE a été élu secrétaire.

Objet: Décision modificative Nº4 complémentaire à la décision modificative Nº2 (délibération 037/2021) du chapitre 65 « Autres charges gestion courante » au chapitre 012 « charges de personnel »

Madame le Maire informe qu'à la suite d'un problème de mise à jour du logiciel de paie de Berger Levrault le montant indiquée sur la décision modificative N°2 (délibération 037/2021) ne s'avère pas suffisant. Madame Le Maire explique qu'il s'avère nécessaire de prendre une décision modificative complémentaire, à savoir :

- Chapitre 65 « autres charges gestion courante » ...... 1 500 euros
- Chapitre 012 « charges de personnel » ...... + 1 500 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré :

Accepte cette proposition.

Pour copie conforme

Le Maire

Marie-Françoise LECL

Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :
- Notification ou publication le

Le Maire